

DOSSIER DE PRESSE

**CNR santé dans les
Alpes-Maritimes : 1
an après.**



« Le Conseil national de la refondation (CNR) est une nouvelle méthode partenariale lancée en septembre 2022 par le Président de la République pour bâtir des consensus sur une lecture commune de la situation du pays et des solutions concrètes autour de sujets essentiels pour le quotidien de nos concitoyens et l'avenir de la France ».

Lundi 3 octobre 2022, le Ministre de la Santé et de la Prévention, a lancé le volet thématique « Santé » du Conseil national de la refondation pour répondre au défi de l'accès aux soins.

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ce lancement s'est concrétisé dès le 4 novembre avec la première concertation territoriale à Marseille réunissant élus, professionnels de santé et citoyens, en présence du Ministre de la Santé et de la Prévention. Les préfetures, l'Assurance maladie et la MSA ont largement contribué à la réussite de ces événements qui ont réuni près de 700 participants dans notre région.

25 réunions de concertation se sont ainsi tenues en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

41 projets ont émergé de ces débats.

Plus d'un an après le lancement du CNR, au 8 novembre 2023, le premier bilan comptabilise 14 projets réalisés dont certains s'étaleront sur plusieurs années, et 27 projets en cours de déploiement. Plus de 2,9 millions d'euros ont été engagés par l'ARS Paca en 2023 pour accompagner ces projets.

Le Conseil régional a salué cette démarche CNR et s'est engagé à la soutenir en proposant son appui pour déployer certains de ces projets.



REPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION
CONSEIL NATIONAL DE LA RÉFONDATION DE LA SANTÉ
CONSEIL NATIONAL DE LA RÉFONDATION DE LA SANTÉ
ALPES-CÔTE D'AZUR

DANS LES TERRITOIRES

Dans les Alpes-Maritimes

Dans les Alpes-Maritimes, 4 réunions se sont tenues et ont permis de faire émerger 9 projets concrets qui ont été soutenus par l'ARS en 2023.

Proposer une offre de transports sanitaires.

Ces transports en commun sanitaires non médicalisés pourraient être commandés par les patients ayant besoin d'une consultation.

EN COURS

Développer les consultations avancées des centres hospitaliers vers les hôpitaux de proximité et accroître l'offre de consultation.

L'objectif étant de garantir un accès à des consultations spécialisées socles au sein des 3 vallées : diabétologie, néphrologie, cardiologie, ophtalmologie...

EN COURS

Développer l'offre de transports sanitaires au sein des vallées.

L'objectif est de créer un agrément avec une société de transports ou de définir une tarification spécifique en cas de prise en charge de longue durée.

PROJET RÉALISÉ

Réaliser et diffuser, tant aux professionnels de santé qu'à la population, un guide identifiant l'ensemble des offres de soins sur le territoire.

Ce répertoire sera accessible tant aux professionnels qu'aux patients.

EN COURS

Renforcer la permanence des soins ambulatoires par des infirmiers mobilisés par le Samu dans les zones dépourvues de ressources médicales.

Le renforcement de la PDSA par les infirmiers permettrait aux patients d'obtenir une prise en charge sanitaire rapide et de garantir la qualité de leur suivi.

EN COURS

Créer une unité d'hébergement renforcée à Breil-sur-Roya.

Les unités d'hébergement renforcées sont des lieux d'hébergement aménagés dans les Ehpad. Elles accueillent nuit et jour des personnes âgées ayant une maladie d'Alzheimer ou une maladie entraînant des troubles du comportement importants.

EN COURS

Développer « l'aller-vers », « l'apporter » et les actions de proximité.

L'objectif est de disposer d'une équipe de 3 médiateurs en santé qui effectueraient des actions de prévention d'« aller-vers » au plus près du terrain.

EN COURS

Amplifier les actions de prévention.

Grâce à plusieurs leviers :

- favoriser les actions de dépistage via les entreprises et les médecins du travail ;
- développer les tests rapides d'orientation diagnostique ;
- favoriser la prescription d'activité physique adaptée ;
- créer des « zones vertes » au sein des cités universitaires avec des potagers partagés ;
- améliorer « Mon espace santé » afin de pouvoir recevoir des informations personnalisées.

EN COURS

Compléter et pérenniser l'observation de l'état de santé de la population à une échelle territoriale plus fine.

La mise en œuvre des politiques de santé doit pouvoir s'appuyer sur des données précises, identifiant finement les besoins de la population. L'Insee a justement défini des îlots regroupés pour l'information statistique qui constituent une maille intéressante pour l'observation de la santé.

PROJET RÉALISÉ

Et maintenant ?

Le Conseil national de la refondation en santé va se poursuivre dans notre région.

L'ARS Paca continuera de soutenir le déploiement des projets annoncés en première phase et organisera, dans les six départements, de nouvelles réunions de concertations, avec l'appui des conseils territoriaux de santé.

Qu'est-ce qu'un conseil territorial de santé ?

Le conseil territorial de santé est une instance départementale de démocratie sanitaire qui associe l'ensemble des parties prenantes du secteur de la santé. Il est composé d'une cinquantaine de membres représentant les professionnels et offreurs des services de santé, les usagers, les collectivités territoriales, les représentants de l'État et des organismes de sécurité sociale ainsi que des personnalités qualifiées.

Si les quatre premiers thèmes socles qui avaient été identifiés en 2022 (cf page précédente) pourront continuer d'alimenter les débats, cette année, les réunions du CNR santé en région Paca feront un zoom particulier sur la question de la santé mentale et résonneront avec les priorités du nouveau projet régional de santé.

Ce nouveau cycle de réunions débutera dès le 14 novembre dans les Hautes-Alpes et aboutira, comme l'année précédente, à une restitution au cours du premier trimestre 2024.

